# Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur la

# Couleuvre agile bleue

*Coluber constrictor foxii*

**au Canada**

**EN VOIE DE DISPARITION**
**2012**

**COSEPAC**
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada

**COSEWIC**
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2012. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur la couleuvre agile bleue (*Coluber constrictor foxii*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. i p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Note de production :
Le COSEPAC remercie Scott Gillingwater, qui a rédigé le sommaire du statut de l'espèce sur la couleuvre agile bleue (*Coluber constrictor foxii)* au Canada, dans le cadre d'un contrat avec Environnement Canada. Ronald J. Brooks, coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles, a supervisé la préparation du présent sommaire du statut de l'espèce et en a établi la version finale.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Téléc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Blue Racer *Coluber constrictor foxii* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012.
N° de catalogue CW69-14/2-27-2012F-PDF
ISBN 978-1-100-99278-5

Papier recyclé

# COSEPAC
# Sommaire de l'évaluation

**Sommaire de l'évaluation – mai 2012**

**Nom commun**
Couleuvre agile bleue

**Nom scientifique**
*Coluber constrictor foxii*

**Statut**
En voie de disparition

**Justification de la désignation**
Cette couleuvre de grande taille a une répartition extrêmement limitée, et elle ne se trouve au Canada que sur l'île Pelée dans le sud de l'Ontario. Malgré les efforts déployés pour protéger l'habitat en décroissance, l'espèce présente encore un faible effectif. Les menaces incluent la perte et la fragmentation de l'habitat, la mortalité accrue sur les routes et la persécution.

**Répartition**
Ontario

**Historique du statut**
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002 et en mai 2012.

# COSEPAC
# Sommaire du statut de l'espèce

*Coluber constrictor foxii*
Couleuvre agile bleue — Blue Racer
Répartition au Canada : Ontario

**Évaluation actuelle du COSEPAC : En voie de disparition**

**Catégorie de statut :**
☐ DP ☒ VD ☐ M ☐ P

**Date de la dernière évaluation : 2002**

**Justification de la désignation lors de l'évaluation précédente :**
Il est presque certain que la couleuvre agile bleue a disparu de la partie continentale de l'Ontario; on ne la trouve plus aujourd'hui que dans les deux tiers de l'Est de l'île Pelée. La construction de chalets, de résidences et d'autres structures, ainsi qu'une circulation automobile accrue, continuent de réduire et de fragmenter les habitats convenables restants.

**Nouvelle justification de la désignation** (seulement si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) :
Cette couleuvre de grande taille a une répartition extrêmement limitée, et elle ne se trouve au Canada que sur l'île Pelée dans le sud de l'Ontario. Malgré les efforts déployés pour protéger l'habitat en décroissance, l'espèce présente encore un faible effectif. Les menaces incluent la perte et la fragmentation de l'habitat, la mortalité accrue sur les routes et la persécution.

**Critères appliqués à la dernière évaluation :**
B2ab(iii); C2a(i); D1

**Si une version antérieure des critères a été appliquée[1], faire correspondre avec les critères actuels :**
S.O.

**Si différents critères sont proposés selon de nouveaux renseignements, fournir une explication :**
B1, B2ab(iii,v); C2a(i,ii); D1
Les critères B1ab(iii,v), B2a(v) et C2aii sont également satisfaits, car il y a un déclin inféré du nombre d'adultes et 95 % de la population se trouvent dans une seule localité.

**Si l'application des critères actuels précis n'est pas possible, fournir une explication :**
S.O.

[1] Le COSEPAC a utilisé une version antérieure des critères quantitatifs d'octobre 1999 à mai 2001; on peut la consulter sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm

**Recommandation** : La mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce demeure inchangée).

**Justification :**
☐Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée.
☒Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une mise à jour complète du rapport de situation.

**Preuves (préciser le cas échéant) :**
Les sites où des couleuvres agiles bleues ont été observées récemment sur l'île Pelée ne diffèrent pas de ceux où d'autres observations ont été effectuées avant l'évaluation de 2002, mais aucune étude formelle des populations n'a été réalisée (Oldham, comm. pers., 2011; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011). Aucune mention n'a été confirmée depuis 1983 dans la portion continentale de l'Ontario (COSEPAC, 2002; Parcs Canada, 2010), et rien ne laisse croire que l'espèce y soit encore présente (Woodliffe, comm. pers., 2011).

**Espèce sauvage :**
*Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables :* oui ☐ no ☒

Explication :

Aucun changement relatif à l'admissibilité n'est justifié sur la base des connaissances actuelles de l'espèce et des critères du COSEPAC. Dans le cadre d'une étude de la phylogéographie du *Coluber constrictor* fondée sur le séquençage du gène du cytochrome b de l'ADN mitochondrial, Burbrink *et al.* (2008) ont montré que les couleuvres agiles bleues de l'Ontario appartiennent à un clade central présentant une répartition beaucoup plus étendue que celle attribuée encore récemment à la sous-espèce *foxii*. Aucun échantillonnage de couleuvres n'a toutefois été effectué dans le cadre de cette étude. Bien qu'ils n'aient proposé aucun changement taxinomique, Burbrink *et al.* (2008) ont indiqué que le *C. constrictor* pourrait ne pas être un taxon unique, notamment parce que plusieurs lignées occupent des régions bien distinctes et ont une origine ancienne. À ce stade-ci, aucun consensus ne se dégage concernant un nouveau nom pour la couleuvre agile bleue. Quoi qu'il en soit, les éventuels changements nomenclaturaux n'auront aucune incidence sur l'évaluation des populations ontariennes, car celles-ci forment clairement une seule unité désignable. Malgré les réserves émises concernant la validité de ce taxon (Ernst et Ernst, 2003), le statut subspécifique de la couleuvre au Canada demeure *Coluber constrictor foxii* (Crother *et al.*, 2008).

**Répartition :**
*Changement de la zone d'occurrence :* oui ☐ non ☒
*Changement de la zone d'occupation :* oui ☐ non ☒
*Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées :* oui ☐ non ☒
*Nouvelles données importantes issues de relevés* oui ☐ non ☒

Explication :

Toutes les mentions de l'espèce recueillies au Canada depuis 1983 proviennent de l'île Pelée, dans le lac Érié (figure 1). La majorité de ces mentions continue de provenir de la moitié est de l'île, et seulement quelques observations crédibles sont issues de la moitié ouest (MacKinnon et Porchuk, 2006; Oldham, comm. pers., 2011; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011). Les mentions provenant de la moitié ouest de l'île se rapportent vraisemblablement à des individus se déplaçant durant le pic de la période de dispersion estivale, car aucun hibernacle actif n'y est actuellement connu (Willson, comm. pers., 2011). Aucun changement significatif de la zone d'occurrence ou de la zone d'occupation n'est survenu, et aucune nouvelle localité connue ou inférée n'a été découverte. Les valeurs actuelles de la zone d'occurrence et de l'IZO sont inférieures à celles mentionnées dans le rapport précédent, mais les écarts sont dus à la façon dont ces valeurs ont été estimées et non à une réduction réelle. Aucune nouvelle donnée importante n'a été recueillie dans le cadre de relevés depuis l'évaluation de 2002 du COSEPAC (MacKinnon et Porchuk, 2006; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011).

**Information sur la population :**

| | |
|---|---|
| *Changement du nombre d'individus matures :* | oui ☒ non ☐ |
| *Changement de la tendance de la population totale :* | oui ☐ non ☒ |
| *Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population :* | oui ☐ non ☒ |
| *Changement de la tendance de la superficie et/ou qualité de l'habitat :* | oui ☒ non ☐ |
| *Nouvelles données importantes issues de relevés* | oui ☐ non ☒ |

Explication :

Les données de marquage-recapture amassées de 1993 à 1995 ont été incorporées dans un modèle démographique Jolly-Seber, et la taille de la population en 1994 a été estimée à 307 adultes (IC à 95 % = 129 – 659) (Porchuk, 1996). Dans le cadre d'une autre étude triennale (2000-2002) de marquage-recapture comportant un plan d'échantillonnage plus systématique, le nombre de couleuvres bleues agiles adultes et juvéniles à trois des sites et au site le plus productif a été estimée à l'aide d'un modèle Jolly-Seber à 140,7 ± 73,47 (IC à 95 % = 59,0 – 284,7) et à 78,5 ± 36,31 (IC à 95 % = 49,0 – 149,6), respectivement (Wilson, 2002; MacKinnon et Porchuk, 2006). Une comparaison des distributions de la taille corporelle observées dans le cadre de cette étude et de l'étude de 1993-1995 indique que la taille moyenne des couleuvres agiles bleues susceptibles d'être échantillonnées a diminué (Wilson, 2002). Bien qu'aucun relevé formel n'ait été réalisé depuis 2002 (Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011), il y a lieu de craindre que des changements relatifs à la structure et à la taille des populations et à la fragmentation accrue des populations et de l'habitat soient survenus sur l'île Pelée (MacKinnon et Porchuk, 2006; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011). L'intensification de la circulation routière, l'introduction du dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*), un prédateur de la couleuvre, l'augmentation du développement et, peut-être, la persécution par les humains depuis la dernière évaluation, pourraient avoir entraîné un déclin du nombre d'individus matures. Onze relevés annuels « informels » menés entre 2000 et 2009 par Scales Nature Park/Sciensational Sssnakes!! donnent effectivement à croire que les effectifs de la sous-espèce ont décliné depuis la parution du rapport du COSEPAC en 2002. Durant ces relevés, seulement quelques individus ont été observés dans des sites déjà reconnus comme occupées, et aucun individu n'a été trouvé au cours de trois relevés subséquents effectués en 2010 (1) et en 2011 (2). Aucun individu n'a été observé depuis 2011 à l'alvar du chemin Stone (J. Hathaway, comm. pers., 2011). Depuis 2002, un certain nombre de sites sur l'île ont été achetés par des organisations de conservation et bénéficient actuellement d'une certaine protection (MacKinnon et Porchuk, 2006; McFarlane, comm. pers., 2011; Porchuk, comm. pers., 2011; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011). L'acquisition de ces propriétés entre 2000 et 2010 devrait permettre d'y accroître la qualité de l'habitat au fil des ans. On espère également que des individus émigreront dans certains secteurs pour l'instant inoccupés par l'espèce (MacKinnon et Porchuk, 2006). Ces changements pourraient se solder par une augmentation modeste du nombre d'individus matures, mais aucune évaluation quantitative des effectifs de l'espèce n'a été réalisée depuis l'acquisition de terres par Conservation de la nature Canada (CNC). Il apparaît raisonnablement certain que le nombre d'individus matures a décliné, et leur nombre demeure probablement inférieur à 250.

**Menaces :**

*Changement de la nature ou de la gravité des menaces :* oui ☒ non ☐

Explication :

De nouvelles menaces ou des changements relatifs à la gravité des menaces existantes ont été notés depuis la dernière évaluation. La disparition et la fragmentation des habitats demeurent des menaces importantes, en particulier en raison des pressions accrues visant à favoriser l'essor du tourisme sur l'île (MacKinnon et Porchuk, 2006; Gould, comm. pers., 2011). Les nouveaux projets de développement sur l'île entraîneront vraisemblablement une hausse de la mortalité routière et accéléreront la perte d'habitat (MacKinnon et Porchuk, 2006; Gould, comm. pers., 2011). La perte d'habitat provoquée par la succession végétale menace actuellement certaines parcelles d'habitat de la couleuvre agile bleue sur l'île. Le brûlage dirigé pratiqué pour freiner la succession végétale et les feux de broussailles allumés par les résidents contribuent peut-être à ralentir la succession végétale, mais de telles pratiques peuvent s'avérer néfastes pour la couleuvre agile bleue si elles ne sont pas appliquées correctement. Les feux allumés entre avril et octobre peuvent causer la mort d'individus, tandis que ceux allumés en septembre et en octobre peuvent entraîner une perte de couvert et de proies en fin de saison ou au début de la saison suivante. Ces pertes peuvent rendre les couleuvres agiles bleues vulnérables à la prédation et les priver des réserves énergétiques dont elles ont besoin avant et après l'hibernation (MacKinnon et Porchuk, 2006; Woodliffe, comm. pers., 2011). Les dindons sauvages (*Meleagris gallopavo*), introduits sur l'île en 2002, pourraient accroître le risque de prédation pour les couleuvres vivant sur l'île (MacKinnon et Porchuk, 2006).

**Protection :**

*Changement quant à la protection effective :* oui ☒ non ☐

Explication :

La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD 2007) de l'Ontario, entrée en vigueur en juin 2008, a remplacé la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. Cette nouvelle loi maintient le statut d'espèce en voie de disparition de la couleuvre agile bleue. Depuis 1999, Conservation de la nature Canada (CNC) a acheté sur l'île Pelée un certain nombre de propriétés couvrant une superficie totale de plus de 400 ha. Ces sites incluent des terres reconnues comme actuellement occupées par l'espèce, des parcelles d'habitat adjacentes, ainsi que des sites sur la moitié ouest de l'île susceptibles de comporter des habitats propices dans le futur. Combinée à la protection déjà accordée à l'habitat de l'espèce ailleurs sur l'île, la protection résultant de ces acquisitions récentes pourrait jouer un rôle déterminant dans le maintien de l'espèce au Canada (MacKinnon et Porchuk, 2006; McFarlane, comm. pers., 2011; Porchuk, comm. pers., 2011; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011). Voici un bref sommaire des récentes acquisitions effectuées par Conservation de la nature Canada (CNC) (d'après une correspondance avec Mhairi McFarlane) :

1. Réserve naturelle Florian Diamante (RNFD), 184,5 ha, acquise en 2007;
2. Forêt de la pointe Middle, 33,1 ha, acquise en 2010;
3. Alvar du chemin Stone, 117,4 ha+, acquis en 1999, 2006, 2010;
4. Propriété de Richard et Beryl Ivey, 51 ha, acquise en 2006, 2008.

**Immigration de source externe :**

*Immigration de source externe constatée :* oui ☐ non ☒

Explication :

Compte tenu des caractéristiques du cycle vital de l'espèce et de la géographie actuelle de l'île, une immigration de source externe paraît improbable. La probabilité de succès d'une éventuelle réintroduction de la sous-espèce dans la portion continentale de la province est également jugée faible (MacKinnon et Porchuk, 2006). Hecnar et Hecnar (2005) ont évalué la faisabilité de réintroduire la couleuvre agile bleue dans le parc national de la Pointe-Pelée. Selon ces auteurs, la quantité d'habitat disponible y est insuffisante, et les causes de la disparition initiale de la sous-espèce dans le parc demeurent inconnues.

**Analyse quantitative :**

*Changement quant à la probabilité de disparition du pays :* oui ☐ non ☒

Détails : Aucune analyse quantitative n'est disponible.

**Sommaire et autres points à examiner** (activités de rétablissement, etc.)

'ébauche de programme de rétablissement a été élaborée par MacKinnon et Porchuk en 2006. De petites zones (superficie d'environ 50 ha) d'habitat additionnel ont été créées sur deux ou trois propriétés privées situées dans la portion occidentale de l'île, considérée comme fortement perturbée. Diverses organisations, en particulier Conservation de la nature Canada, ont pris des mesures pour protéger des zones d'habitat de qualité sur la portion orientale de l'île. Par suite du ralentissement récent de l'économie, un certain nombre de projets de développement qui devaient être entrepris en divers endroits de l'île ont été suspendus, et sous l'effet de la régénération, de nouveaux habitats propices à la couleuvre agile bleue ont été créés. Dans le cas de certains projets, il s'agît simplement d'un report, mais dans l'immédiat, les secteurs temporairement épargnés sont disponibles pour la couleuvre agile bleue. Les procédures judiciaires intentées pour assurer la protection de l'habitat de la couleuvre agile bleue ont été réglées, permettant la protection d'un certain nombre de parcelles d'habitat propice, dont un important habitat saisonnier et des corridors entre les sites protégés. Dans ces nouvelles propriétés récemment protégées, 28 nouvelles caractéristiques de l'habitat propices à l'espèce (sept hibernacles, sept amoncellements de pierres permettant aux couleuvres de se chauffer au soleil, sept amoncellements de broussailles et sept tas de copeaux de bois pouvant servir de sites de ponte) ont été établies en 2009 et en 2010. Même si aucune de ces caractéristiques ne semble utilisée pour l'instant, on croit qu'elles le seront une fois que les couleuvres les auront découvertes. Le Pelee Island Official Plan approuvé en septembre 2011 identifie les zones d'habitat importantes pour les espèces en péril de même que les secteurs où le développement est actuellement autorisé mais qui sont susceptibles de comporter des zones d'habitat important. Aucun développement n'y sera autorisé avant qu'une évaluation plus approfondie ait été effectuée. Ce mécanisme d'examen et de protection contribuera peut-être à assurer la protection des habitats importants et à prévenir leur destruction involontaire ou délibérée. La nouvelle LEVD contribue à la sensibilisation du public, fournit les outils nécessaires à l'évaluation de l'habitat et propose un processus de délivrance de permis autorisant le développement sous certaines conditions dans le cas où les mécanismes approuvés d'atténuation et de compensation auront été mis en place. Certains résidents de l'île sont intéressés à signaler des observations de la couleuvre, ce qui pourrait renforcer les liens entre les propriétaires fonciers et les intervenants qui se consacrent à la conservation de l'espèce. Bien que certains progrès aient été réalisés, les menaces qui pèsent sur l'espèce persistent, et l'intensification de la circulation routière et du développement économique et/ou la mortalité délibérée ou non intentionnelle soutenue ou accrue pourraient rapidement miner les gains réalisés grâce aux mesures de rétablissement mises en place (MacKinnon et Porchuk, 2006; Gould, comm. pers., 2011; McFarlane, comm. pers., 2011; Porchuk, comm. pers., 2011; Willson, comm. pers., 2011; Woodliffe, comm. pers., 2011).

**Consultations**

Les personnes suivantes ont été contactées par courriel.

* L'astérisque indique que les renseignements ont été fournis par les autorités contactées.

*Burke, Dawn. Août 2011. Co-présidente de l'équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, écologiste, MRNO, London (Ontario).

*Brooks, Ronald. 2011-2012. Équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, professeur émérite, University of Guelph, Guelph (Ontario).

Crowley, Joe. Août 2011. Herpetology Species at Risk Specialist, Direction des espèces en péril, MRNO, Peterborough (Ontario) (pas de réponse).

*Gould, Ron. Août 2011. Species At Risk Biologist, district d'Aylmer, MRNO, Aylmer (Ontario).

Hathaway, Jeff. septembre 2011. Sciensational Snakes (auteur de nombreux relevés de serpents sur l'île Pelée), Orillia (Ontario) (pas de réponse).

McCarter, Jennifer. Août 2011. Herpétologue, Conservation de la nature Canada, Guelph (Ontario).

*McFarlane, Mhairi. Août 2011. Conservation Biologist, Conservation de la nature Canada, London (Ontario).

*McKay, Vicki. Août 2011. Species At Risk Recovery Specialist, parc national de la Pointe-Pelée, Leamington (Ontario).

*Oldham, Michael. Août 2011. Herpétologue/botaniste, Centre d'information sur le patrimoine naturel, Peterborough (Ontario).

*Porchuk, Ben. Août 2011. Équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, écologiste, London (Ontario).

Pratt, Paul. Août 2011. Ojibway Nature Centre – City of Windsor, Windsor (Ontario).

Rouse, Jeremy. Août 2011. Species At Risk Biologist, MRNO, Midhurst (Ontario) (pas de réponse).

*Willson, Rob. Août 2011. Co-président de l'équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, écologiste, Bracebridge (Ontario).

*Woodliffe, Allen. Août 2011. Équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, écologiste de district du MRNO, district d'Aylmer, Chatham (Ontario).

**Sources d'information**


Burbrink, F.T., F. Fontanella, R.A. Pyron, T.J. Guiher et C. Jimenez. 2008. Phylogeography across a continent: The evolutionary and demographic history of the North American racer (Serpentes: Colubridae: *Coluber constrictor*), *Molecular Phylogenetics and Evolution* 47: 274-288.

COSEPAC. 2002. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la couleuvre agile bleue (*Coluber constrictor foxii*) au Canada – Mise à jour, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, vi + 20 p., disponible à l'adresse : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm (consulté en août 2011).

Crother, B.I., J. Boundy, F.T. Burbrink, J.A. Campbell et R.A. Pyron. 2008. Scientific and Standard English Names of Amphibians and Reptiles of North America North of Mexico, Edition 6.1, Society for the Study of Amphibians and Reptiles, n° 37, p. 1-84, disponible à l'adresse : http://www.ssarherps.org/pages/comm_names/Coluber_main.php [consulté le 1er août 2011, en anglais seulement].

Ernst, C.H., et E.M. Ernst. 2003. Snakes of the United States and Canada, Smithsonian Institution Press, Washington (D.C.).

Gould, Ron, comm. pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, species at risk biologist, district d'Aylmer, MRNO, Aylmer (Ontario).

Gouvernement du Canada. 2010. Profil d'espèce : couleuvre agile bleue. Registre public des espèces en péril, disponible à l'adresse : http://www.sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=271 [consulté le 15 août 2010].

Hathaway, J., comm. pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, directeur, Sciensational Sssnakes!!

Hecnar, S.J., et D.R. Hecnar. 2005. Feasibility of Repatriation of Extirpated Herpetofauna to Point Pelee National Park, rapport final du protocole d'entente CR02-51 préparé pour le parc national de la Pointe-Pelée, département de biologie, Lakehead University, 268 p.

MacKinnon, C.A., et B.D. Porchuk. 2006. Programme de rétablissement de la couleuvre agile bleue (*Coluber constrictor foxii*) au Canada [ébauche], équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue.

McFarlane, Mhairi, comm. pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, conservation biologist, Conservation de la nature Canada, London (Ontario).

MRNO. 2010. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, disponible à l'adresse : http://www.mnr.gov.on.ca/fr/Business/Species/2ColumnSubPage/STEL02_168210.html [consulté le 4 août 2011].

NatureServe, 2011. Site Web de NatureServe, dernière mise à jour : août 2006, disponible à l'adresse : http://www.natureserve.org/explorer/ (consulté le 22 janvier 2012, en anglais seulement).

Oldham, Michael, comm. pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, herpétologue/botaniste, Centre d'information sur le patrimoine naturel, Peterborough (Ontario).

Parcs Canada, 2010. Managed Area Element Status Assessment, Point Pelee National Park, document mis à jour par Jacquie Bastick et le personnel du parc national de la Pointe- Pelée, octobre 2010, parc national de la Pointe- Pelée, 2 p.

Porchuk, Ben, comm. pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, écologiste, London (Ontario).

Willson, Rob, comm pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, co-président, équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, écologiste, Ontario.

Woodliffe, Allen, comm. pers. 2011. Correspondance par courriel adressée à S. Gillingwater, août 2011, équipe de rétablissement de la couleuvre agile bleue, bureau de district du MRNO, écologiste, district d'Aylmer, Chatham (Ontario).

Auteur du sommaire du statut de l'espèce : Scott D. Gillingwater.

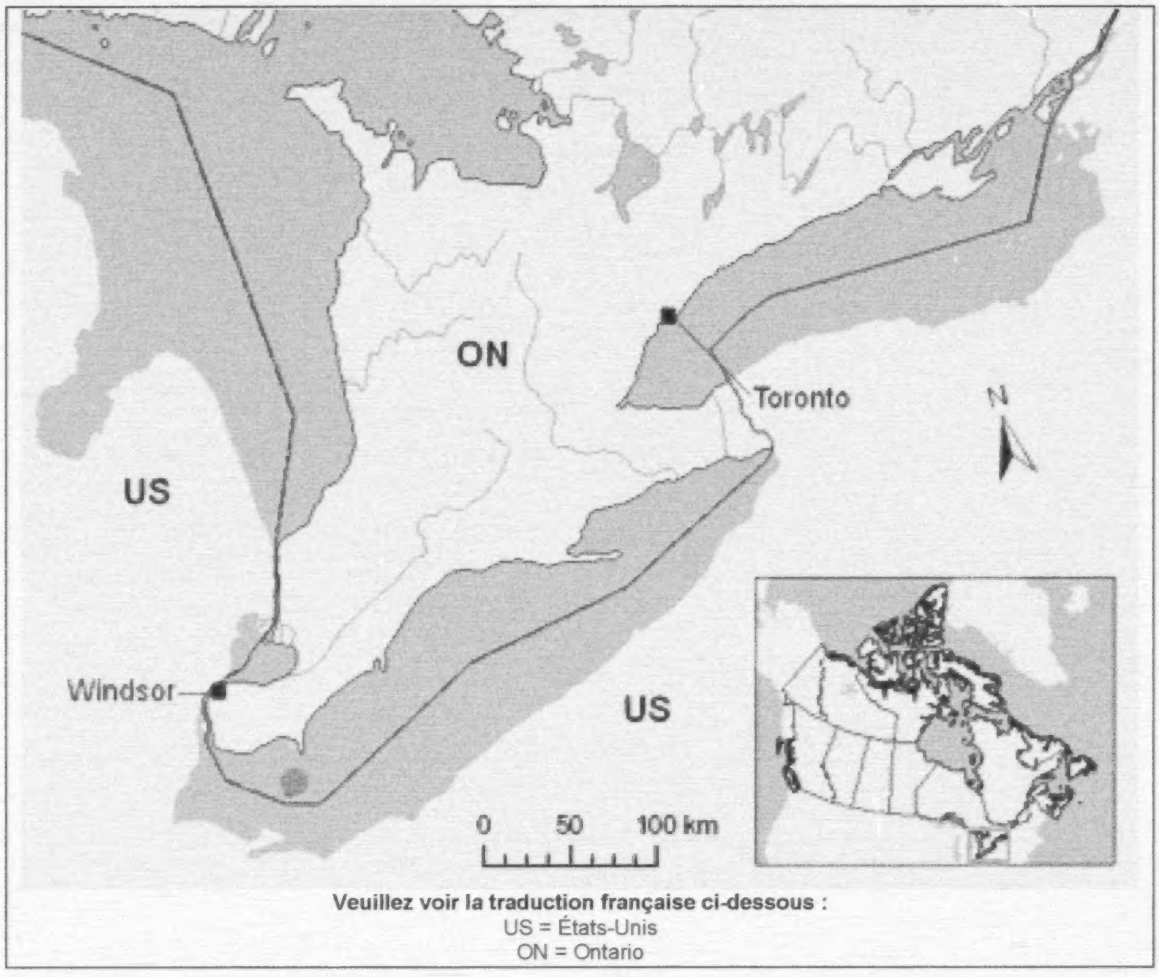


**Veuillez voir la traduction française ci-dessous :**
US = États-Unis
ON = Ontario

Figure 1. Répartition canadienne de la couleuvre agile bleue (Registre public des espèces en péril , 2010).

# RÉSUMÉ TECHNIQUE

*Coluber constrictor foxii*
Couleuvre agile bleue — Blue Racer
Répartition au Canada : Ontario

**Données démographiques**

| | |
|---|---|
| Durée d'une génération | 7 années |
| Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures? | Oui. Un déclin est inféré sur la base des nouvelles menaces qui pèsent sur l'espèce (dindon sauvage, succession, projets de développement). |
| Pourcentage estimé du déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq années ou deux générations]. | Inconnu |
| Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations]. | Inconnu |
| Pourcentage [prévu ou présumé] [de la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations]. | Inconnu |
| Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] couvrant une période antérieure ou ultérieure. | Inconnu |
| Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé? | Non. Les causes sont comprises et en partie réversibles, mais elles n'ont pas cessé. |
| Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures? | Non |

**Information sur la répartition**

| | |
|---|---|
| Superficie estimée de la zone d'occurrence. Se reporter au texte pour une explication des écarts entre les valeurs de zone d'occurrence et d'IZO mentionnées dans le présent document et celles indiquées dans le rapport de situation précédent. | Environ 18 km² |
| Indice de la zone d'occupation (IZO)<br>(fournissez toujours une valeur selon la grille de 2×2). | 16 km² |
| La population totale est-elle très fragmentée? | Non |
| Nombre de localités2 Une seule localité est indiquée parce que la présence de routes et l'intensification de la circulation routière constituent des menaces pour les couleuvres à tous les sites. Un seul événement comme l'aménagement d'une grande marina pourrait occasionner une importante augmentation de la circulation routière et compromettre la survie des couleuvres à l'échelle de l'île. | 1 |
| Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence? | Non |
| Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation? | Non |
| Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations? | Non |

[2] Voir Définitions et abréviations sur le site Web du COSEPAC et UICN 2010 pour obtenir plus de renseignements sur ce terme.

| | |
|---|---|
| Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*? | Non |
| Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat? En dépit des acquisitions de terres destinées à assurer le maintien de l'habitat de l'espèce, l'intensification de la circulation routière, la succession et la fragmentation accrue de l'habitat continueront d'occasionner un déclin continu de l'étendue et de la qualité de l'habitat. | Prévu, observé. |
| Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations? | Non |
| Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*? | Non |
| Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence? | Non |
| Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation? | Non |

**Nombre d'individus matures (dans chaque population)**

| Population | N$^{bre}$ d'individus matures |
|---|---|
| | |
| | |
| Total | < 250 adultes |

**Analyse quantitative**

| | |
|---|---|
| La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans]. | s.o. |

**Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)**

Perte d'habitat et fragmentation des habitats, en particulier sous l'effet des pressions accrues visant à favoriser l'essor du tourisme sur l'île
Mortalité routière
Succession végétale
Brûlage dirigé pratiqué incorrectement
Dindons sauvages introduits
Persécution délibérée

**Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)**

| | |
|---|---|
| Situation des populations de l'extérieur? De façon générale, l'espèce n'est pas considérée comme en péril à l'échelle de son aire de répartition aux États-Unis et est cotée G5 à l'échelle mondiale (NatureServe, 2011). Le *Coluber c. foxii* est désigné en péril uniquement en Indiana (S4). Cette sous-espèce est vraisemblablement présente dans d'autres États, mais la confusion qui entoure son statut taxinomique complique la détermination de sa répartition globale. À l'échelle spécifique, le *C. constrictor* est coté S4 ou S5 au Michigan, en Ohio, dans l'État de New York et en Pennsylvanie, où la sous-espèce *foxii* est présumée présente. Le *Coluber c. foxii* est coté G5T5, et le *C. constrictor*, G5 (NatureServe, 2012). | |
| Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible? | Immigration possible, mais peu probable |
| Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada? | Probablement |
| Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants? | Probablement pas |
| Une immigration à partir de populations externes existe-t-elle? | Non |

**Statut existant**

| |
|---|
| COSEPAC : Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002 et en mai 2012. |

**Statut recommandé et justification de la désignation**

| **Statut recommandé :** En voie de disparition | **Code alphanumérique :** B1ab(iii.v)+2ab(iii,v); C2a(i,ii); D1 |
|---|---|
| **Justification de la désignation** : Cette couleuvre de grande taille a une répartition extrêmement limitée, et elle ne se trouve au Canada que sur l'île Pelée dans le sud de l'Ontario. Malgré les efforts déployés pour protéger l'habitat en décroissance, l'espèce présente encore un faible effectif. Les menaces incluent la perte et la fragmentation de l'habitat, la mortalité accrue sur les routes et la persécution. | |

**Applicabilité des critères**

| |
|---|
| **Critère A** (déclin du nombre total d'individus matures) : S.O. Rien n'indique que le nombre total d'individus a décliné de plus de 30 % au cours des trois dernières générations. |
| **Critère B** (petite aire de répartition et déclin ou fluctuation) : Satisfait aux critères B1 et B2 parce que la zone d'occurrence et l'IZO sont largement inférieures aux seuils, et aux sous-critères ab(iii,v) parce que l'espèce est présente dans une seule localité, parce qu'il y a un déclin de l'étendue et de la qualité de l'habitat causé par la succession végétale et les projets de développement récréatif et parce qu'il y a un déclin continu du nombre d'individu matures. |
| **Critère C** (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Satisfait au critère C2 d'une espèce en voie de disparition parce qu'il y a un déclin continu du nombre d'individus matures, au critère C2a (i) parce qu'aucune population n'est estimée à plus de 250 individus matures, et au critère C2a(ii) parce qu'une population renferme plus de 95 % de tous les individus matures. |
| **Critère D** (très petite population totale ou répartition restreinte) : Satisfait au critère D1 d'une espèce en voie de disparition, car la population est estimée à moins de 250 individus matures. |
| **Critère E** (analyse quantitative) : S.O. |

**Annexe 1. Renseignements sensibles relatifs aux localités**

Renseignements additionnels ou sensibles relatifs aux localités

Sommaire des acquisitions récentes de terres sur l'île Pelée par Conservation de la nature Canada :

1. Réserve naturelle Florian Diamante (RNFD), 184,5 ha, acquise en 2007.

2. Forêt de la pointe Middle, 33,1 ha (cette superficie inclut les petites parcelles de la pointe Middle et de la RNFD : boisé Novatney, 5,13 ha, acquis en 2010), acquise en 2010.

3. Alvar du chemin Stone, 117,4 ha+, acquis en 1999, 2006, 2010.

4. Propriété de Richard et Beryl Ivey, 51 ha, acquise en 2006, 2008.

5. Nous possédons également la propriété Gibwood, dans la partie nord de l'île – 14,84 ha, acquise en 2000.

« CNC s'emploie à restaurer une terre agricole dans la RNFD (deux petits champs d'une superficie totale de 4,8 ha ont été restaurés) en plantant des graines récoltées sur l'île de diverses espèces herbacées et ligneuses indigènes. Dans un champ, des billes de peuplier pouvant servir d'abris aux serpents et à d'autres animaux ont été placées à divers endroits. Cet automne, nous avons entrepris de restaurer jusqu'à 8 ha de terre agricole sur la propriété de Richard et Beryl Ivey. Nous tentons également d'éliminer le phragmite dans toute la zone littorale entourant la pointe Middle, de même que l'alliaire officinale et le géranium de Robert dans l'alvar boisé de la propriété de Richard et Beryl Ivey, l'alvar du chemin Stone et la propriété Gibwood. Nous cherchons également expérimentalement à éliminer les graminées envahissantes et les plaques qu'elles forment dans l'alvar ouvert de la RNFD. » [extrait d'une correspondance avec Mhairi McFarlane, CNC]

## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS
## (2012)

| | |
|---|---|
| Espèce sauvage | Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans. |
| Disparue (D) | Espèce sauvage qui n'existe plus. |
| Disparue du pays (DP) | Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs. |
| En voie de disparition (VD)* | Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente. |
| Menacée (M) | Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés. |
| Préoccupante (P)** | Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle. |
| Non en péril (NEP)*** | Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles. |
| Données insuffisantes (DI)**** | Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce. |

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service
Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.